



Vieillesse et dépendance : de grands enjeux pour le département de la Moselle

En Moselle, 246 000 personnes ont plus de 60 ans en 2013. Sous l'effet de l'avancée en âge de la génération du baby-boom et de l'augmentation de la durée de vie, la population mosellane va continuer de vieillir. Ainsi, d'ici 2030, le nombre de seniors pourrait s'accroître de plus de 30 %, pour atteindre 324 000 personnes, avec notamment une forte hausse du nombre d'octogénaires après 2025.

Le vieillissement de la population constitue un enjeu majeur pour le département, qui doit prendre en compte la perte d'autonomie des personnes âgées en leur assurant un soutien financier et leur maintien à domicile. Certains risques doivent être pris en considération, comme des revenus relativement faibles, des logements inadaptés ou une accessibilité limitée aux équipements.

En Moselle, près d'une personne âgée sur dix vit sous le seuil de pauvreté. Les personnes âgées résident souvent dans des logements anciens, souvent énergivores et éloignés des services de proximité.

Pierre-Yves Berrard, Alexandre Tillatte, Insee

La population mosellane vieillit, comme la population française. En Moselle, le nombre de personnes de plus de 80 ans a augmenté de manière particulièrement rapide. Entre 2008 et 2013, il s'est accru de 23,5 % contre 19,4 % au niveau régional et 17,3 % au niveau métropolitain. Le vieillissement de la population implique une réflexion sur l'autonomie et la prise en charge de la dépendance. D'un point de vue social, cela se traduit par la mise en œuvre de politiques d'aide aux personnes âgées. En font partie les mesures permettant d'adapter les logements des personnes âgées pour favoriser leur maintien à domicile. Faciliter l'accès aux équipements et aux services publics est également un fort enjeu, pour lutter contre l'isolement. Enfin, améliorer la qualité de vie passe aussi par le développement des offres de services à destination des personnes âgées et de leurs aidants.

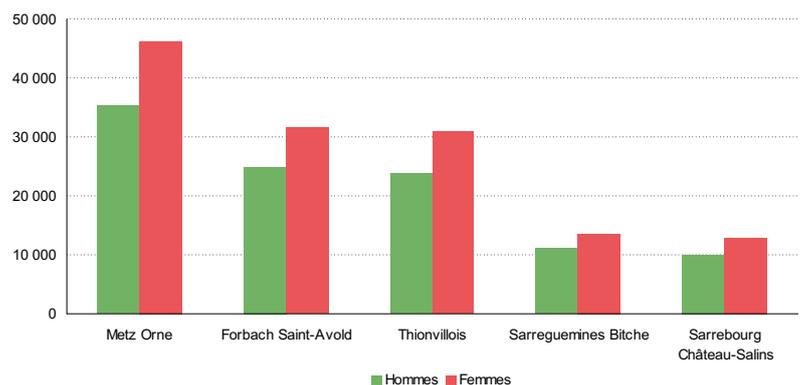
246 000 Mosellans âgés d'au moins 60 ans en 2013

En 2013, en Moselle, 246 000 personnes ont plus de 60 ans, soit 23,5 % de la population. Cette proportion est légèrement plus faible que dans le Grand Est

(23,9 %) ou en France métropolitaine (24,2 %). Les femmes représentent dans le département 56 % des habitants de plus de 60 ans. Leur espérance de vie est toujours supérieure à celle des hommes. À leur naissance, les Mosellanes peuvent espérer vivre jusqu'à 84,3 ans, soit

1 Un tiers des seniors mosellans vivent dans le territoire de Metz Orne

Nombre de personnes âgées de 60 ans et plus



Source : Insee, recensement de la population 2013.

6,1 ans de plus que les hommes. L'espérance de vie est plus faible en Moselle qu'en France métropolitaine.

Dans le cadre de son schéma de l'autonomie, initié sur la période 2010-2015, le Conseil départemental de Moselle a découpé le territoire mosellan en cinq territoires de l'autonomie, qui dans le cadre d'une récente réorganisation territoriale sont devenus les territoires « Moselle Solidarité ».

Plus d'un tiers des personnes âgées vivent dans le territoire de Metz Orne en 2013 (figure 1). Toutefois, la proportion de personnes âgées est particulièrement forte dans le territoire de Sarreguemines Bitche, où près de 24,5 % de la population a plus de 60 ans. Cette proportion est moindre dans le territoire de Metz Orne (22 %) et dans le territoire de Thionville (22,2 %).

Un tiers de seniors en plus en 2030

En Moselle, plus de 324 000 personnes seraient âgées de plus de 60 ans en 2030, soit 32 % de plus qu'en 2013. Dans le département, comme dans le reste de la France, les générations nombreuses nées au cours des trente années ayant suivi la seconde guerre mondiale deviennent progressivement sexagénaires (figure 2).

Ce phénomène amorcé à la fin des années 2000 (+ 2,5 % par an entre 2008 et 2013) se poursuivrait à un rythme soutenu jusqu'en 2030 (+ 1,9 % par an entre 2013 et 2020, + 1,4 % entre 2020 et 2030).

Après 2030, l'intensité de la hausse du nombre de seniors se réduirait significativement. Ce nombre atteindrait son maximum vers 2040. Plus de 342 000 Mosellans seraient alors âgés de plus de 60 ans. Après cette date, leur nombre devrait diminuer en raison des générations moins nombreuses nées dans les années 1980.

Une distinction entre les seniors les plus jeunes (de 60 à 79 ans par exemple) et les plus âgés (plus de 80 ans) est importante. En effet, les conditions de vie peuvent devenir plus difficiles à mesure que l'on vieillit, notamment en matière d'autonomie. Entre 2013 et 2025, le nombre de personnes de plus de 80 ans n'augmenterait que modérément. La hausse du nombre global de seniors serait imputable à celle des 60-79 ans. À partir de 2025, les baby-boomers, nés après 1945, deviendront peu à peu octogénaires, augmentant le nombre de seniors les plus âgés. En Moselle, la population de plus de 80 ans passerait ainsi de 54 000 personnes en 2013 à 73 000 en 2030, et à 103 000 en 2040. Même si l'écart tend à se réduire, les femmes conserveraient une espérance de vie plus longue que les hommes (86 ans en

2030, soit encore cinq ans de plus). Elles représenteraient ainsi 60 % des octogénaires mosellans en 2030.

L'augmentation de la dépendance, conséquence inévitable du vieillissement

Les seniors étant amenés à être plus nombreux et à vivre plus longtemps, le nombre de personnes en situation de dépendance évoluerait de manière parallèle à celui des personnes âgées (figure 3). Le nombre de personnes en perte d'autonomie augmenterait de 31 % entre 2013 et 2030, pour atteindre 31 900 personnes au total en Moselle. Malgré l'hypothèse d'un risque individuel de dépendance en baisse, rien ne saurait enrayer significativement l'évolution démographique liée à l'arrivée aux grands âges des baby-boomers. Tous les territoires seront concernés. L'évolution la plus importante concernerait celui de Sarreguemines Bitche (+ 33,5 %) et la moins marquée le Thionvillois (+ 26,5 %).

Un des enjeux majeurs de l'augmentation inévitable de la dépendance est sa prise en charge, tant financière que médicale. Le maintien à domicile est la solution de plus en plus privilégiée, mais il ne pourra se substituer totalement à l'accueil en établissement, notamment pour les personnes lourdement dépendantes (GIR 1 et 2). En Moselle, les personnes contraintes à une vie en lit ou en fauteuil représenteraient plus d'un tiers des personnes dépendantes en 2030. Elles seraient 11 000 dans cette situation, soit une hausse de plus de moitié par rapport à 2013.

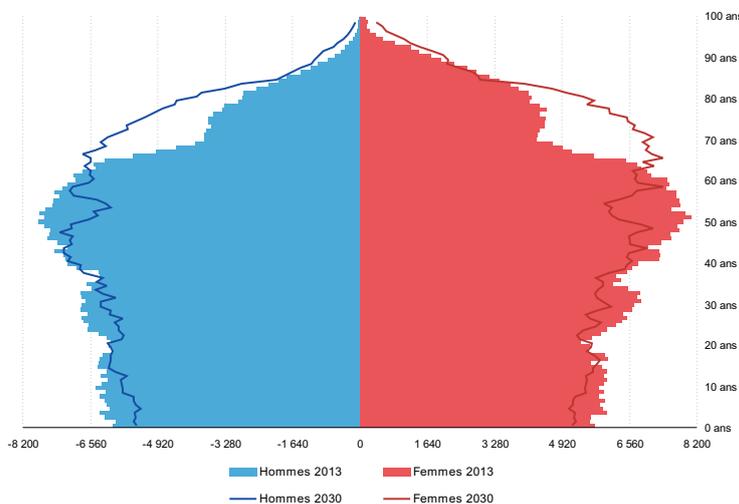
Des incertitudes pèsent sur l'évolution du risque individuel de dépendance : connaissance incomplète des déterminants de la perte d'autonomie, évolution de certaines pathologies invalidantes, comme la maladie d'Alzheimer. Par conséquent, d'autres scénarios peuvent être envisagés. Toutefois, aucun ne serait en mesure d'enrayer l'effet papy-boom. En Moselle, 29 100 personnes seraient dépendantes en 2030 dans le scénario le plus optimiste et 33 900 dans le scénario le plus pessimiste.

Près de 10 % des personnes âgées sous le seuil de pauvreté

Le maintien à domicile est un enjeu fort des territoires, comme en témoigne la mise en œuvre en 2015 de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, visant à améliorer l'autonomie des personnes âgées. Cependant, de nombreux facteurs sont sous-jacents au maintien à domicile des personnes âgées : le niveau de leurs revenus, les caractéristiques de leurs logements ou encore l'accessibilité aux équipements.

2 Nette augmentation de la population des seniors

Répartition de la population en Moselle en 2013 et 2030 selon le sexe et l'âge



Source : Insee, recensement de la population 2013, modèle Omphale.

3 Près de 32 000 personnes dépendantes en 2030

	Nombre de personnes âgées dépendantes en 2030	Évolution 2013-2030 (%)	dont effet démographique (%)	dont effet risque de dépendance (%)
Forbach Saint-Avold	7 700	31,3	43,9	-12,6
Sarreguemines Bitche	3 400	33,5	46,3	-12,8
Metz Orne	10 600	32,2	46	-13,8
Thionvillois	7 000	26,5	39,3	-12,8
Moselle	31 900	30,6	43,7	-13,1

Source : Insee, projections de personnes âgées dépendantes - Scénario démographique central, scénario de dépendance intermédiaire.

En Moselle, en 2012, plus de 9,5 % des personnes dont le référent fiscal a plus de 60 ans vivent sous le seuil de pauvreté. Le taux de pauvreté est légèrement moins fort parmi les ménages de plus de 75 ans. Les personnes âgées sont proportionnellement plus nombreuses à vivre sous le seuil de pauvreté en Moselle que dans le Grand Est (8,5 %), mais moins qu'en France métropolitaine (10,1 %).

Les disparités sont fortes entre les territoires de solidarité du département. Dans le territoire de Forbach Saint-Avold, le taux de pauvreté atteint 12,6 % parmi les ménages dont la personne de référence est âgée de 60 à 74 ans. Ce territoire est marqué par un passé charbonnier et industriel, où l'industrie extractive était la source de revenu de deux tiers de la population dans les années 1960.

Dans le territoire de Sarrebourg Château-Salins, le taux de pauvreté des personnes de

60 à 74 ans est de 7,6 % (figure 4). Le niveau de vie médian y est pourtant voisin de sa valeur départementale (1 690 euros par UC et par mois).

Dans le territoire de Metz Orne, le niveau de vie des personnes âgées est plus élevé (1 790 euros par UC et par mois), un niveau similaire à l'échelle métropolitaine. Le taux de pauvreté y est néanmoins plus important (8,9 %) qu'à Sarrebourg Château-Salins.

Des dispositifs financiers existent pour les personnes âgées dépendantes, notamment l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). En 2015, en Moselle, 13 200 personnes en bénéficient tout en vivant à leur domicile, soit une augmentation de 23 % depuis 2008. Il s'agit principalement de femmes (72 % des bénéficiaires), et de personnes âgées de plus de 75 ans (84 % des bénéficiaires).

Les personnes âgées face au risque de précarité énergétique

Un logement ancien, des difficultés en matière de revenu et le climat rigoureux de la région ont pour conséquence un risque accru de précarité énergétique. Les ménages en situation de vulnérabilité énergétique consacrent une part importante de leur revenu (8 %) au paiement de leurs factures de chauffage. En Moselle, 37,9 % des plus de 60 ans sont vulnérables d'un point de vue énergétique, une proportion nettement plus forte qu'à l'échelle métropolitaine (19,4 %).

Par ailleurs, les personnes âgées résident plus souvent dans des logements anciens, moins bien isolés et plus énergivores. Ainsi, 76 % des personnes de plus de 60 ans vivent dans un logement construit avant 1975, contre seulement 61 % de la population tous âges confondus. L'année 1974 marque un tournant dans la construction de logements neufs. En effet, la France a adopté cette année-là une première réglementation thermique, qui fixe des exigences en matière de performances énergétiques des bâtiments neufs. L'objectif est de baisser de 25 % la consommation en énergie des bâtiments. Par la suite, les réglementations se sont succédé, avec des exigences de plus en plus fortes, notamment en 1979 et dernièrement en 2012. En conséquence, près de la moitié des personnes âgées résidant dans des logements bâtis avant 1975 sont en situation de vulnérabilité énergétique. Cette proportion n'est que de 21,4 % parmi la population âgée vivant dans des logements bâtis entre 1975 et 1999.

Les personnes qui présentent le plus de risque de précarité énergétique résident majoritairement en dehors des pôles urbains, et particulièrement dans les communes isolées. En Moselle, 48 % des

personnes âgées résidant dans une commune isolée, hors influence des pôles, sont en situation de vulnérabilité énergétique, contre 31 % de celles qui vivent dans un grand pôle urbain.

Les ménages du territoire Sarrebourg Château-Salins sont fortement touchés (figure 5), notamment dans le Saulnois. Dans ce territoire, plus de 32 % des logements ont été construits avant 1946, soit 10 points de plus que dans l'ensemble du département. Ces logements sont généralement les plus énergivores.

L'isolement comme difficulté supplémentaire pour les femmes

Les femmes ont une espérance de vie plus longue que les hommes. Elles ont moins souvent des comportements à risque (tabac, alcool, drogues, etc.). Elles consultent aussi plus fréquemment un professionnel de santé et ont plus souvent recours à la prévention. Ainsi, passé 60 ans, les femmes vivent plus souvent et plus longtemps le veuvage que les hommes. En Moselle, 35,7 % vivent seules (figure 6), contre seulement 15,3 % des hommes du même âge. Un peu plus de la moitié d'entre elles (50,6 %) vivent en couple (contre 77,1 % des hommes), 10,0 % avec d'autres personnes hors conjoint (4,6 % des hommes), et 3,7 % résident en maison de retraite (2,9 % des hommes). À partir de 81 ans, plus d'une Mosellane sur deux vit seule.

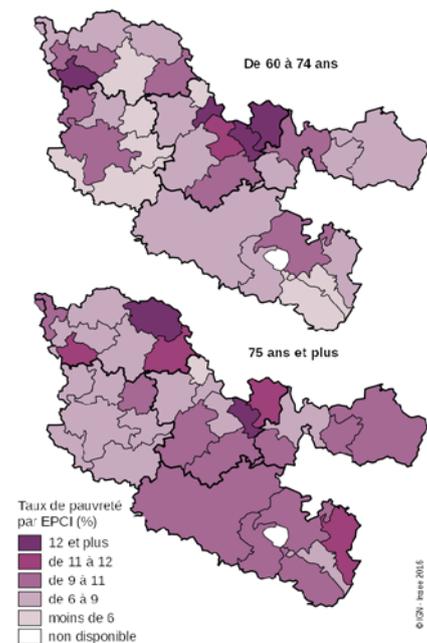
La solitude est un réel frein à l'autonomie des personnes âgées, notamment lorsqu'elles résident dans des petites communes, éloignées des services et des équipements. De plus, les femmes seules sont plus fortement touchées par la pauvreté et d'autres difficultés comme la vulnérabilité énergétique. Les hommes qui vieillissent continuent majoritairement à vivre en couple et sont ainsi moins dépendants de l'extérieur. La proportion d'hommes vivant en couple est encore supérieure à 70 % à 81 ans, moins de 20 % vivent seuls.

Accès aux équipements : plus difficile dans les communes éloignées des pôles

En Moselle, l'accès aux équipements de proximité est relativement rapide pour les personnes âgées. Toutefois, près de 3 % d'entre elles, soit 4 320 personnes, résident à plus de sept minutes des équipements de la gamme de proximité. Dans l'ensemble du Grand Est, cette proportion est de 6,8 %.

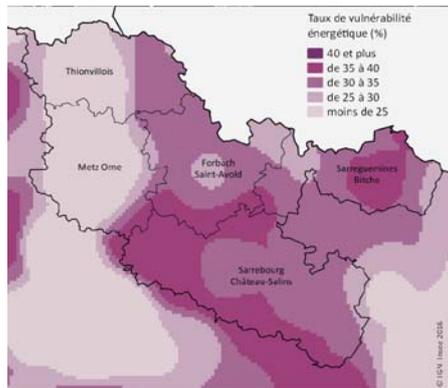
Le territoire de Sarrebourg Château-Salins est le plus enclavé du département mosellan. Dans ce territoire, près de 12 % de la population âgée doit effectuer plus de sept minutes de trajet en moyenne pour atteindre les équipements de proximité, contre seulement 0,3 % dans les territoires de Metz Orne et de Forbach

4 La pauvreté plus présente dans l'ancien bassin houiller



Source : Insee, fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012.

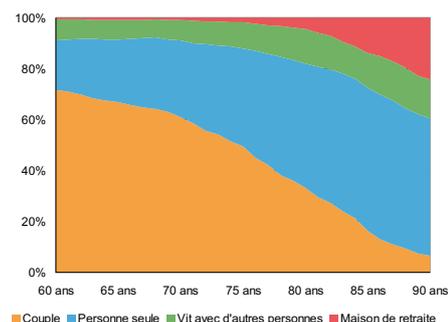
5 Forte vulnérabilité énergétique des seniors dans le Saulnois



Sources : Insee, recensement de la population (RP), enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et revenus disponibles localisés (RDL) de 2008 ; SoeS ; Anah

6 À partir de 81 ans, plus d'une Mosellane sur deux vit seule

Mode de vie des femmes en fonction de l'âge (%)



Source : Insee, recensement de la population 2013.

Saint-Avold. Selon la répartition des médecins généralistes dans le département, 6 % des mosellans âgés (soit 14 600 personnes) en sont éloignés de sept minutes et plus, soit 1 point de moins qu'au niveau régional. Dans le territoire de Sarrebourg Château-Salins, cette proportion atteint 22 %, alors qu'elle est inférieure à 3 % dans le territoire de Metz Orne.

En Moselle, 29 % des personnes âgées sont éloignées d'au moins quinze minutes d'un service des urgences, avec de fortes disparités entre le territoire de Sarrebourg Château-Salins (56 %) et Metz Orne (22 %). Au niveau régional,

40 % des personnes âgées ont un trajet de quinze minutes ou plus pour se rendre aux urgences. Une autre difficulté se présente pour les personnes âgées habitant dans le territoire du Saulnois. Près de 25 % d'entre elles sont à plus de sept minutes d'une pharmacie (contre seulement 9 % en Moselle et 10 % dans le Grand Est). ■

L'étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la Direction régionale de l'Insee Grand Est et le Conseil départemental de Moselle.

Les dispositifs en direction des personnes âgées et de la dépendance

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est destinée aux personnes âgées de 60 ans ou plus, se trouvant dans l'incapacité d'assumer les conséquences de la perte d'autonomie, qu'elles vivent à leur domicile ou en établissement (EHPAD par exemple). L'APA concerne les personnes classées dans les groupes 1 à 4 de la grille AGGIR (autonomie gérontologique groupe Iso-ressources).

Les GIR 1 et 2 comprennent les personnes les plus dépendantes, majoritairement confinées au lit ou en fauteuil qui nécessitent une surveillance permanente.

Les GIR 3 et 4 regroupent les personnes ayant conservé des fonctions mentales et locomotrices, qui ont besoin d'aides pour les activités corporelles (hygiène et/ou transferts).

Les GIR 5 et 6 regroupent des personnes assurant seules leurs transferts et déplacements à l'intérieur du logement, qui ont besoin ou non d'aides ponctuelles.

Autre dispositif, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), appelée aussi minimum vieillesse, constitue un montant minimum de pension de vieillesse accordé, sous conditions de ressources, aux personnes qui n'ont pas suffisamment cotisé aux régimes de retraite pour pouvoir bénéficier d'un revenu d'existence, à l'âge de la retraite.

Méthodologie

Pour estimer un nombre futur de personnes âgées dépendantes, on applique aux projections de population des taux de dépendance par sexe et âge. Trois scénarios d'évolution de la dépendance ont été envisagés :

- un scénario optimiste prolongeant les tendances récentes, où le risque de dépendance décroît de sorte que tous les gains d'espérance de vie constituent des années supplémentaires passées sans perte d'autonomie. La durée de vie passée en situation de dépendance reste donc stable ;

- un scénario plus pessimiste prenant en compte l'incertitude sur l'évolution potentielle de certaines pathologies et de leurs conséquences. Le risque de dépendance légère par âge y demeure à son niveau actuel. La durée de vie en dépendance lourde reste quant à elle inchangée (tout comme dans le scénario optimiste) ;

- un scénario intermédiaire, à mi-chemin entre les scénarios optimiste et pessimiste.

Les projections réalisées dans cette étude reposent sur une dépendance déclarée (enquête Handicap-Santé), qui n'est pas avalisée par le corps médical. Le nombre de personnes dépendantes mesuré par cette méthode est donc potentiellement plus important que le nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Cet écart peut également s'expliquer par le non-recours à l'APA (ignorance du dispositif, ressources suffisamment élevées, etc.).

En matière d'équipements, seule la gamme de proximité a été utilisée dans l'étude. Elle est composée de 30 équipements fréquents correspondant aux premières nécessités (supérette, écoles, médecin généraliste...). Les temps d'accès aux équipements et services sont calculés à partir des distances routières fournies par le distancier Metric développé par l'Insee. Ils correspondent au temps d'accès routier aller, en heures creuses, pour se rendre à l'équipement le plus proche. Ils ont donc un caractère théorique car, en pratique, les trajets ne se font pas forcément en voiture, et certains critères ne sont pas pris en compte dans la modélisation.

Le distancier Metric (mesure des trajets inter-communes par carreau) calcule le temps d'accès entre chefs-lieux de deux communes. Les trajets à l'intérieur d'une commune sont par définition égaux à zéro.

Insee Grand Est

Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
CS 500 16
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication :

Joël Creusat

Rédaction en chef :

Brigitte Vienneaux

ISSN 2492-4547

© Insee 2016

Pour en savoir plus

- M-D. Minne, I. Leroux, "Les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie dans les départements", Insee Focus n° 71, décembre 2016
- C. Ramaye, "Portrait des seniors du Grand Est : une population moins touchée par la pauvreté", Insee Analyses Grand Est n° 31, décembre 2016
- Y. Kubiak, "Personnes âgées dépendantes : le maintien à domicile, solution privilégiée mais exigeante", Économie Lorraine n° 289, juillet 2012
- F. Lemmel, G. Moreau, "Vivre et vieillir en Moselle : projection à l'horizon 2020", Économie Lorraine n° 157, février 2009

